



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

MAIRIE

SAINT-PAL-DE-CHALENCON (43500)

DISPONIBLE SUR :

www.saint-pal-de-chalencon.fr

Illiwap Mairie de saint pal de chalencon

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

Lieu : Mairie Saint Pal de Chalencon

Heure d'entrée en séance : 20h32

FEUILLE DE PRÉSENCES

- **Président de séance : Alain BONIFACE**
- **Secrétaire de séance : Marie-Line DUPIN**

Étaient présent(e)s :

BONIFACE Alain ; BRACONNOT Laurent ; CHAPUIS Eric, DUPIN Marie-Line ; GAGNAIRE Bernard ; LAVAL Gérard ; MARQUES José ; PELTIER Monique, PRORIOL Fabien ; ROLLY Jeanine ; SERRA Claudia ; VALENTIN Thérèse ; VARAGNAT Raphaël ; ZAWADZKI Marie-Hélène

Étaient absentes excusées :

BUHNEMANN Christiane a donné pouvoir à Alain BONIFACE

DÉLIBÉRATIONS (Ordre du jour)

1. **Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2026**
 - Lecture, par Mr Le Maire, du procès-verbal du 03/04/2026
 - Vote : adopté à l'unanimité
2. **Délibération : Admission en non-valeur**
 - Il ressort un écart négatif de 15 € dans les règlements de la cantine pour l'année 2024/2025. Cette somme est imputée au compte 6541
 - Vote : adopté à l'unanimité
3. **Délibération : Affectation du résultat 2025 sur le budget principal Commune**
 - Mr Le Maire indique qu'il faut affecter les résultats de l'exercice 2025 soit :
 - 133 935,95 € d'excédent du budget fonctionnement est à reporter à la recette de la section investissement 2026.
 - 330 664,78€ de déficit d'investissement est à reporter aux dépenses d'investissement 2026Ces sommes sont reprises au budget primitif 2026
 - Vote : adopté à l'unanimité
4. **Délibération : Budget primitif 2026 Commune**
 - Raphaël VARAGNAT présente les budgets 2026 de la commune
 - Fonctionnement – équilibre dépenses/recettes : 989 729,62 €
 - Diminution des charges de personnel – 8%
 - Investissement – équilibre dépenses/recettes : 835 596,00 €
 - Investissements limités à des remises en état
 - Ligne de crédit de trésorerie de 200 000 € à consolider sur 2026.
 - Vote : adopté à l'unanimité

5. Délibération : Affectation du résultat 2025 du budget annexe « Centre Vie Cœur de Bourg »

- Mr Le Maire indique qu'il faut affecter les résultats de l'exercice 2025 soit :
 - 238 464,21€ déficit cumulé de fonctionnement reporté à la section fonctionnement 2026
 - 217 797,98 € d'excédent cumulé d'investissement reporté à la section investissement 2026
- Vote : adopté à l'unanimité

6. Délibération : Budget primitif 2026 « Centre de Vie Cœur du Bourg »

- Raphaël VARAGNAT présente les budgets 2026 du Centre de Vie Cœur du Bourg
 - Fonctionnement – Equilibre dépenses/recettes : 356 825,00 € dont 238 464,21 € au titre des exercices antérieurs
 - Le fonctionnement restera négatif, tant que la maison médicale ne sera pas entièrement louée.
 - Investissement – Equilibre dépenses/recettes : 242 797,98 € dont 217 797,98 € au titre des exercices antérieurs
 - Quelques investissements sont à prévoir : signalétique, sol balnéothérapie ...
- Vote : adopté à l'unanimité

7. Délibération : Affectation du résultat 2025 du budget annexe « Station carburants »

- Mr Le Maire indique qu'il faut affecter les résultats de l'exercice 2025 soit :
 - 55 216,22 € excédent cumulé de fonctionnement reporté à la section fonctionnement 2026
 - 16 839,17 € excédent cumulé d'investissement reporté à la section investissement 2026
- Vote : Vote : adopté à l'unanimité

8. Délibération : Budget primitif 2026 « Station Essence »

- Raphaël VARAGNAT présente le budget 2026 de la station de carburants
 - Fonctionnement – dépenses : 653 520,00 €
 - Fonctionnement – recettes : 684 216,22 € dont 55 216,22 € au titre des exercices antérieurs
 - Investissement – Equilibre dépenses/recettes : 27 839,17 € dont 16 839,17 € Au titre des exercices antérieurs.
 - Des travaux seront nécessaires sur la station de carburants cette année.
- Vote : adopté à l'unanimité

9. Information et validation des travaux à effectuer

- Les investissements prévisionnels à valider
 - Voirie du Grangeon / Bost-Buisson / Mealet d'un montant de 68 253 € HT (subvention de 20 % du fonds de concours de la CCMVR + 60 % DETR demandée) ;
 - Gymnase : dossier de mise en sécurité (électricité / vestiaire / toiture /porte coupe-feu) pour un montant de 14 617 € HT (subvention demandée de 50 % du fonds de concours de la CCMVR) ;
 - Piscine : remise en état de la partie chaufferie 27 000 € HT. Pour l'année 2026, les travaux engagés représenteront 10 710 € HT (subvention demandée de 50 % du fonds de concours de la CCMVR) ;
 - Éclairage public (Le Breyre + Le Betz) pour un montant de 3 840,73€ : travaux entièrement réalisés ;
 - Maison des associations (installation de toilettes au rez –de- chaussée) : les travaux engagés représenteront 2 682 € HT ;
 - Mobilier de l'école publique : 1 077€ HT ;
 - Signalétique de la Maison Médicale : 2 206 € HT ;
 - Sol de la balnéothérapie (Maison de santé) : Dossier d'assurance en cours
 - Volets roulants école publique : devis à demander (coût estimé : 4000 € HT
 - Différents terrains (Guéret de vente ...)

- Le projet de rond-point (route du Velay/ route des Volcans) est annulé. L'entreprise de marquage au sol a émis une réserve sur le support très détérioré ; une étude ultérieure sera programmée.

10. Questions diverses

- o Élection de la présidente de la Communauté de commune MARCHES DU VELAY/ ROCHEBARON : Mme Jocelyne DUPLAIN (Sainte Sigolène) a été élue avec 6 vice-présidents et 2 vice-présidentes :
 - Christine PETIOT (Monistrol/Loire) 1^{ère} vice-présidente
 - Rémi DEFOUR (Bas en Basset) 2^{ème} vice-président
 - Claudine LIOTHIER (Valprivas) 3^{ème} vice-présidente
 - Jean Philippe MONTAGNON (Malvalette) 4^{ème} vice-président
 - Jean Pierre MONCHER (Beauzac) 5^{ème} vice-président
 - Daniel MAISONNIAL (St Pal de Mons) 6^{ème} vice-président
 - Eric PETIT (La Chapelle d'Aurec) 7^{ème} vice- président
 - Marc TREVEY (Les Villettes) 8^{ème} vice-président
- o **Question du public** : Attribution des subventions aux associations ? Subvention égalitaire pour les 2 associations parents d'élèves ? : un budget est prévu pour les associations et les montants seront en fonction des demandes de chaque association.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10